

Parc national de Port Cros

MARCoeur 14 relative aux travaux, constructions et installations relatifs aux captages d'alimentation en eau potable

MARCoeur 14 relative aux travaux, constructions et installations relatifs aux captages d'alimentation en eau potable - En lien avec [l'article 7 II 4° et 18°](#) du décret n°2009-449 du 22 avril 2009 du parc national de Port-Cros

L'autorisation dérogatoire est délivrée au regard de l'état de la ressource située sur le lieu de captage projeté.

Référence ID de l'article : #5554

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-21 09:53